Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le
ID : 080-200070969-20221208-2022_0812_19-DE

Communauté de Communes Avre Luce Noye

2022-08.12.19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 8 décembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Thennes sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

Nombre de membres du Conseil Communautaire

Titulaires	: 67
Membres présents	: 43
· dont suppléé	: 0
Membres représentés :	10
Votants	: 53

Date de la convocation
2 décembre 2022

Secrétaire de séance :
M.VERONT Fabrice

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :
Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle, BLIN Monique
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, BOQUET Cédric, DARCIS Philippe, MIANNE Michel, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, VAN OOTEGHEM J. Michel, JUBERT Patrick, VERONT Fabrice, DAMAY Jean-Michel, WABLE Vincent, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, CHARLES Gilles, LEVASSEUR Roger, SZYROKI Jacky, LECONTE Yves-Robert, VIOLLETTE Paul

● Disposaient d'un pouvoir :
M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. DOVERGNE Alain de M. COTTARD Yves, M. SURHOMME Alain de M. DESROUSSEAUX Eric, WABLE Vincent de Mme MENARD Sergine, M. MOURIER Francis de M. GAWLIK Jérémy, BEAUMONT Joël de CARON Hubert, JUBERT Patrick de BERTOUX Julia, DEMOUY Bertrand de TESTART Laëtitia, NOCHEZ Didier de PARENTY Vincent, LAMOTTE Dominique de RIQUIER Ludivine

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :
Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, BERTOUX Julia, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne
Messieurs BLIN Nicolas, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, GAWLIK Jérémy, CARON Hubert, TEN Franck, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

OBJET : RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Rapport de Monsieur Pierre DURAND, Vice-Président en charge de l'Administration Générale,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 30 Novembre 2022

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Administration Générale indique aux membres du Conseil Communautaire que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Il précise que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de recruter un ou des vacataires pour effectuer l'encadrement et l'accompagnement des sorties familles organisées par l'Espace de Vie Sociale pour l'année 2023. Ces sorties sont ponctuelles et se déroulent généralement sur une journée voire une demi-journée.

Il est proposé également aux membres du Conseil Communautaire que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un forfait brut de 50 € par demi-journée.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le
ID : 080-200070969-20221208-2022_0812_19-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 51, Abstentions : 2 Mrs Leconte, Darcis), le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président et le Vice-Président en Charge de l'Administration Générale à recruter des vacataires pour l'année 2023,
- Décide de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 50€ pour une demi-journée,
- Confirme inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président en charge de l'Administration Générale pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 08 décembre 2022
à GRIVESNES

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 09/12/22

Le Président,

Affiché le ...12/12/22...

Alain DOVERGNE